



PRÉFECTURE DE L'EURE

**Arrêté DRCL/B1/2015/128**  
**modifiant la composition de la commission d'élus D.E.T.R.**  
**instituée par l'article L.2334-37 et R. 2334-32 à 35 du Code Général des**  
**Collectivités Locales**

**Le Préfet de l'Eure**  
**Chevalier de la Légion d'Honneur**  
**Officier de l'Ordre National du Mérite**

VU :

- les articles L.2334-37 et R.2334-32 à 35 du code général des collectivités territoriales ;
- la loi n°2014-1654 du 29 décembre 2014 de finances pour 2015 ;
- le décret n°99-1060 du 16 décembre 1999 modifié relatif aux subventions de l'Etat pour des projets d'investissement ;
- le décret n° 2011-514 du 10 mai 2011 relatif aux dotations de l'Etat aux collectivités territoriales et à la péréquation des ressources fiscales des départements ;
- l'arrêté préfectoral du 10 juillet 2014 portant composition de la commission d'élus D.E.T.R. ;
- la désignation à laquelle a procédé l'union des maires et des élus de l'Eure le 13 juillet 2015 modifiant la constitution de la commission d'élus D.E.T.R. ;

SUR proposition de Mme la Secrétaire Générale de la préfecture de l'Eure,

**ARRETE**

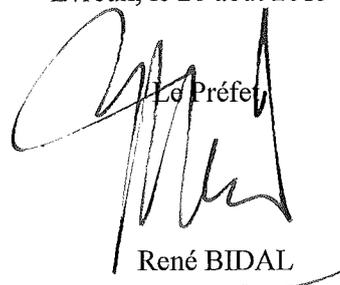
**Article 1er** : Le paragraphe I de l'article 1 de l'arrêté préfectoral DRCL/B1/2014/191 du 10 juillet 2014 susvisé est modifié comme suit :

**I - Représentants des communes n'excédant pas 20 000 habitants (14 sièges) :**

- M. Michel FRANCOIS, maire de Tillières-sur-Avre, est désigné en remplacement de M. Francis MARTEAU, maire de Nassandres, démissionnaire de ses fonctions de maire.

**Article 2** : La Secrétaire Générale de la Préfecture de l'Eure est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Eure.

Evreux, le 20 août 2015

  
Le Préfet  
René BIDAL